FO FINANCES
ARTICLE DU JOUR
23/11/2026
Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Les Echos

Budget 2027 : la piste du 49.3 tient la corde

Pour faire adopter la loi de finances 2027, le gouvernement préfère engager sa responsabilité que recourir aux *ordonnances budgétaires. La première piste est risquée, mais la seconde sans doute pire à l'heure actuelle.*

Par Sébastien Dumoulin, Stéphane Loignon

Dans l'Odyssée du projet de loi de finances (PLF) 2027, le gouvernement va devoir choisir entre Charybde - les ordonnances, qui supposent l'application du texte initial qui ne suffit plus à redresser les comptes - et Scylla - le 49.3, qui fait peser un risque élevé de censure, et, par conséquent, d'absence de budget. Tel Ulysse, c'est vers la seconde option que l'exécutif paraît se diriger, malgré le risque d'un naufrage.

Depuis le dépôt du PLF, l'exécutif répète sa volonté de trouver un compromis sur le budget. Mais son refus de négocier avec le RN et LFI, réitéré par le ministre des Comptes publics David Amiel, vendredi au Sénat, et l'absence de discussion organisée avec les socialistes ont longtemps laissé penser que les ordonnances allaient s'imposer.

Le contexte a changé

« Le PS ne veut pas faire de compromis cette année, donc il n'y a pas de possibilité de majorité de non-censure », confiait début novembre un poids lourd du bloc central, convaincu du recours aux ordonnances. Cette option constitutionnelle jamais employée deviendra possible si le Parlement ne s'est pas prononcé après 70 jours de débat, soit le 18 décembre.

Toutefois, au fil des semaines, le contexte a changé et renforcé l'hypothèse d'un 49.3. En révélant la baisse du PIB au troisième trimestre, l'Insee a douché les espoirs d'une croissance à 1 % l'an prochain, sur laquelle Bercy comptait pour ramener le déficit à 5 % du PIB.

Les mesures de soutien aux lycéens, aux agriculteurs et à la fonction publique ont aussi ajouté plus de 1,5 milliard d'euros de dépenses au budget, si bien que David Amiel réclame désormais des efforts supplémentaires par rapport à la copie initiale.

6, 7 ou 8 milliards d'effort en plus ?

La discussion du PLF a commencé vendredi au Sénat, où la majorité de centre et de droite, emmenée par la rapporteure générale du budget, Christine Lavarde (LR), entend ajouter 6 milliards d'euros de coupes.

« C'est un point de départ. Après, est-ce que c'est 6, 7, 8 ? Ça fera partie du débat », a commenté le même jour David Amiel sur Sud Radio. Le ministre se garde de préciser le point d'arrivée, alors que Bercy « réexamine les hypothèses macroéconomiques » du budget. Quant aux modalités, « économies supplémentaires nécessaires, débat sur la

contribution des plus fortunés nécessaire également », a-t-il résumé au Palais du Luxembourg.

Quel que soit leur montant, ces ajouts nécessitent une modification du texte, impossible par ordonnance, sauf à relancer les débats avec un projet de loi complémentaire en janvier. Les ordonnances, « ça ne peut évidemment être qu'un ultime recours puisque ça empêche de prendre en compte beaucoup de mesures qui sont apparues nécessaires depuis », a convenu David Amiel, sur Sud Radio, qui estime donc « indispensable de pouvoir travailler à un compromis ».

Le Premier ministre Sébastien Lecornu doit préciser la semaine prochaine une liste de thèmes prioritaires pour y parvenir. Le Premier ministre devrait écrire aux parlementaires pour préciser.

« Jeu de poker menteur »

« Leur point de passage aujourd'hui semble être le 49.3 », conclut un poids lourd de la majorité sénatoriale. Pourtant, à ce stade, le gouvernement semble très loin d'un accord de non-censure. « Nous n'avons aucune négociation pour le moment sur le budget avec le gouvernement », maintient la cheffe de file budgétaire des socialistes à l'Assemblée, Estelle Mercier.

« Ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas de son, pas d'image, il y a des discussions avec les parlementaires, la position des socialistes n'est pas cristallisée », confie-t-on au sein de l'exécutif. « Les députés socialistes seront aussi tenus par la position de Raphaël Glucksmann, qui risque d'être assez divergente de celle d'Olivier Faure », observe un député de gauche.

Il est aussi possible que l'exécutif tente un passage en force, avec un 49.3 non négocié, en misant sur la clémence de suffisamment de députés de l'opposition. Parier sur l'attitude du RN est risqué. « Le RN jugera au dernier moment en fonction de l'opportunité politique, ils tiennent le gouvernement comme la corde tient le pendu », considère le sénateur cité plus haut.

Pour ce qui est des socialistes, « c'est un jeu de poker menteur, avec un côté, à la fin vous n'oserez pas », juge une source socialiste. Selon celle-ci, « ils nous mettent la pression. Après l'adoption du PLF au Sénat, ils vont nous expliquer que la règle de l'entonnoir interdit d'ajouter une taxe sur les superprofits ou sur le patrimoine, puis nous dire que la responsabilité nous impose d'accepter un deal, avec une hausse de la surtaxe sur les grands groupes. Ce serait très risqué, mais ils n'ont que des mauvaises solutions. »

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Le Monde

Désobéir au pouvoir politique : le débat resurgit dans la fonction publique

Le collectif Nos services publics a lancé, jeudi 19 novembre, une formation consacrée aux droits et responsabilités des agents. Dans la sphère de l'Etat, le principe d'obéissance hiérarchique reste la règle et la désobéissance une rare exception.

Par Bastien Scordia

Obéir ou désobéir au pouvoir politique. Longtemps cantonnée aux débats juridiques et déontologiques, la question s'invite de nouveau dans les discussions au sein de la fonction publique. En toile de fond : l'hypothèse d'une arrivée de l'extrême droite au pouvoir. Que feraient alors les fonctionnaires face à des consignes ou des décisions politiques qu'ils estimeraient contraires aux valeurs républicaines ?

La problématique n'est pas nouvelle. Elle avait émergé, en 2024, après la dissolution de l'Assemblée nationale et avant les élections législatives anticipées. Plusieurs fonctionnaires avaient alors fait part de leur volonté de désobéir si l'extrême droite venait à prendre les commandes du pays. La réaction du Rassemblement national (RN) n'avait pas tardé, celui-ci dénonçant une remise en cause anticipée de la légitimité d'un gouvernement issu des urnes. Au nom des principes de loyauté et de neutralité, le parti avait même brandi la menace de sanctions contre ceux qui refuseraient d'appliquer ses décisions en cas d'arrivée au pouvoir. Les lepénistes n'ayant finalement pas remporté les élections, les questionnements étaient jusqu'alors restés en suspens.

Ils reviennent aujourd'hui avec insistance à mesure que se rapproche la présidentielle et que le RN conforte sa position dans les enquêtes d'opinion. Pour la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, la réponse ne fait guère de doute : les fonctionnaires doivent refuser d'exécuter les ordres qui contreviendraient aux principes républicains. *« Ils ont un devoir de loyauté, mais un devoir de loyauté vis-à-vis de l'intérêt général,* a-t-elle expliqué sur *Mediapart,* fin septembre. *Cela peut entraîner un devoir de désobéissance quand il y a des directives contraires à la Constitution, au droit, à l'intérêt général. »* Avant, donc, d'appeler le personnel public *« à utiliser ce droit »* en cas de victoire du RN en 2027.

Des groupes de fonctionnaires s'organisent aussi dans la perspective de l'échéance électorale. Marqué à gauche, le collectif Nos services publics a lancé, jeudi 19 novembre, une formation en ligne consacrée aux droits et responsabilités des agents publics. *« Les agents disposent de plus de droits qu'ils ne le pensent, mais ceux-ci restent trop souvent méconnus »*, justifie son fondateur, Arnaud Bontemps.

« Rappeler les marges de manœuvre »

Le statut promeut *« une vision du travail fondée sur la responsabilité plutôt que sur l'obéissance », « il nous semblait urgent de le partager »,* développe ce haut fonctionnaire. Le collectif s'est fixé pour objectif de sensibiliser 50 000 agents d'ici à l'été 2027. La première formation a réuni quelque 500 personnes. *« L'hypothèse d'une arrivée du RN au pouvoir fait évidemment partie de nos préoccupations,* poursuit Arnaud Bontemps. *Mais notre démarche vise plus largement à rappeler les marges de manœuvre dont disposent les agents dans un contexte où certaines libertés sont déjà menacées ».*

Au cœur de la formation et du débat : l'article L. 121-10 du code général de la fonction publique qui fonde le devoir d'obéissance hiérarchique des fonctionnaires. Un principe qui connaît toutefois une exception lorsque *« l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public »*. Dans ce cas, la désobéissance, *« loin de constituer un manquement », « devient un devoir pour l'agent »* sous peine de sanction voire d'engagement de sa responsabilité, explique

Emmanuel Aubin-Kanezuka, professeur de droit public à l'université de Tours.

Souvent qualifiée de « théorie des baïonnettes intelligentes », cette possibilité de désobéissance est ainsi une réponse *« éthique face à la pression hiérarchique »*, considère l'universitaire. En pratique, néanmoins, les situations dans lesquelles les fonctionnaires peuvent désobéir sont rares en raison de l'exigence du cumul de deux critères : l'illégalité de l'ordre qui lui est donné doit en effet être manifeste et porter atteinte à l'intérêt public. Aussi, *« le respect de l'obligation d'obéissance domine clairement celui du principe de légalité et le devoir de désobéissance échoue largement à se faire une place »*, explique l'avocate Lorène Carrère du cabinet Seban & Associés.

Etroite ligne de crête

« Il convient de se garder d'une approche simpliste ou encore moralisatrice de la désobéissance », soulignait déjà, en 2024, le collectif Le Sens du service public. Apprécié de manière restrictive, le champ de cette exception *« ne saurait être étendu à ce qui relève de la conscience individuelle de l'agent »,* abondait-il : *« Le seul désaccord, si important soit-il, avec les priorités politiques d'un gouvernement d'extrême droite ne saurait constituer le fondement d'un acte de désobéissance. »*

Entre exigences déontologiques et questionnements juridiques, c'est donc à une étroite ligne de crête que seraient confrontés les fonctionnaires en cas d'arrivée du RN au pouvoir. Et ce d'autant plus si le parti parvenait à modifier différentes lois. *« Ce qui est illégal aujourd'hui peut ne plus l'être demain,* résume un ancien directeur d'administration centrale. *Prenons l'exemple d'un agent chargé de rédiger un décret liberticide. Où commence l'illégalité si ce texte est pris en application d'une loi votée par le Parlement ? »* Certes, poursuit ce haut fonctionnaire, le statut est une protection pour les fonctionnaires *« contre les abus politiques ».* Mais, souligne-t-il, *« on l'oublie souvent », « il garantit aussi aux citoyens un service public indépendant de toute considération partisane ».*

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

LE FIGARO
« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

«On n'est ni l'Italie, ni la Grèce, ni l'Espagne» : Roland Lescure défend la solidité financière de la France

Invité de franceinfo ce lundi matin, le ministre de l'Économie a tenté de rassurer sur l'état des finances publiques, alors que la France prévoit d'emprunter 340 milliards d'euros en 2027 et peine à redresser son déficit. Par **Emma Confrère**

Alors que les inquiétudes persistent sur l'état des finances publiques françaises, Roland Lescure se veut rassurant. Invité de franceinfo ce lundi matin, le ministre de l'Économie a assuré que la France n'était *«ni l'Italie, ni la Grèce ni l'Espagne»*, tout en reconnaissant l'ampleur des besoins de financement de l'État. *«On sera à 340 milliards d'euros»* empruntés en 2027, a-t-il précisé, reconnaissant qu'il s'agissait de *«beaucoup d'argent»*.

Le ministre a mis en avant la confiance des investisseurs, après une nouvelle émission de dette jeudi 19 novembre. *«J'ai effectué 100% du programme d'émission de l'année de ce qu'on avait prévu»*, s'est-il félicité. L'État a ainsi achevé son programme annuel de financement à moyen et long terme, fixé à 310 milliards d'euros pour 2026. Ces emprunts permettront à la fois de financer les besoins de l'État et de rembourser des titres qui arrivent à échéance.

«Il faut qu'on adopte un budget cette année»

Si la France continue d'emprunter sur les marchés, la dégradation des finances publiques impose toutefois un redressement. *«C'est pour ça qu'il faut qu'on adopte un budget cette année»*, a insisté Roland Lescure. Le déficit public devrait atteindre 5,4% du PIB en 2026, contre 5,1% en 2025 mais le gouvernement entend le ramener à 5% en 2027. Une cible sur laquelle le ministre ne souhaite pas transiger : *«Celle-là, il faut la tenir.»*

L'exercice s'annonce d'autant plus délicat que les perspectives économiques restent incertaines. Si l'exécutif table sur une croissance de 1% l'an prochain, Roland Lescure a reconnu l'existence d'un *«risque à la baisse»*, précisant que ses services actualisaient leurs prévisions. Sur le terrain politique, le ministre a également évoqué les difficultés à faire adopter un budget. Le recours aux ordonnances n'est *«pas la meilleure option»*, selon lui, sans l'exclure faute d'alternative. L'utilisation du 49.3 reste aussi envisageable, à condition de négocier un texte qui ne conduise pas à la censure du gouvernement.

Pour éviter que ces difficultés ne se répètent chaque année, Roland Lescure s'est montré favorable à l'examen d'une règle d'or budgétaire, qu'Emmanuel Macron s'est dit prêt à explorer dans nos colonnes. L'objectif serait d'inscrire le redressement des finances publiques dans une trajectoire de moyen terme, au-delà des négociations annuelles sur le budget. Pour le ministre, il faudrait avant tout encadrer durablement les dépenses et les recettes de l'État.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Règle d’or budgétaire : Emmanuel Macron «explore l’idée» de s’en emparer, la droite et l’extrême droite s’en réjouissent

En fonction de la «volatilité» sur les marchés, le chef de l’Etat songe à convoquer un Congrès en janvier pour introduire dans la Constitution une contrainte budgétaire visant à réduire le déficit public. L’idée rejoint les programmes de plusieurs candidats, de Gabriel Attal à Marine Le Pen.

Par Ismérie Vergne

Comme si l’examen parlementaire du budget n’était pas assez cahoteux, Emmanuel Macron pourrait s’engager dès janvier, dans un dernier chantier – constitutionnel, s’il vous plaît – avant de laisser les clés de l’Elysée quatre mois plus tard. Le président de la République réfléchit à convoquer un Congrès, en réunissant à Versailles l’Assemblée nationale et le Sénat, pour inscrire dans la Constitution une «règle d’or» budgétaire, a-t-il déclaré ce lundi 23 novembre au *Figaro*, confirmant une information de *la Tribune dimanche.*

«S’il y a encore de la volatilité d’ici janvier, réfléchir à une règle d’or du type de celle de 2011 peut être une idée à explorer», a affirmé le chef de l’État au journal de droite. Une vielle lune de la droite soutenue par plusieurs candidats dans la campagne présidentielle.

Emmanuel Macron ressortirait des cartons un projet de loi constitutionnelle voté par les deux chambres en 2011, à l’initiative du gouvernement de François Fillon alors que le pays, en pleine crise financière, était *«confronté à des déséquilibres budgétaires d’une grande ampleur»* selon ledit projet. La réforme constitutionnelle n’avait pas abouti.

Ce projet de loi abandonné prévoyait de créer un instrument juridique nouveau, des lois-cadres contraignantes qui définiraient à un horizon pluriannuel (trois ans minimum) l’équilibre des comptes publics. Ces trajectoires de réduction du déficit s’imposeraient alors aux budgets de l’Etat et de la Sécurité sociale. Cette nouvelle règle se rajouterait au pacte de stabilité européen qui impose, sur le papier, aux Etats membres d’avoir un déficit inférieur à 3 % du PIB. Non-respect oblige, la France est actuellement placée sous surveillance pour déficit excessif depuis 2024. En 2026, ce dernier devrait se dégrader selon le gouvernement à 5,4 % du PIB (contre 5,1 % en 2025), s’éloignant de la cible de 5 % adoptée dans la loi de finances 2026.

Du miel pour les oreilles de l’extrême droite

Solution miracle ou gadget constitutionnel ? Le candidat Les Républicains à la présidentielle, Bruno Retailleau, accueille d’un œil favorable cette initiative tout en tançant un Président qui *«aura attendu d’avoir vidé le coffre pour y mettre un verrou».* Parmi ses concurrents revendiqués de la droite et du centre, les candidats Edouard Philippe (Horizons) et Gabriel Attal (Renaissance) portent une mesure similaire. Le premier défend une *«règle inscrite dans la Constitution qui contraindra les décideurs publics à suivre une trajectoire de rétablissement des comptes publics»* pour ramener dès 2032 le déficit sous 2,5 %. Le second renchérit avec *«une double règle d’or budgétaire»* qui *«impose des budgets à l’équilibre d’ici dix ans»* et *«empêche que les dépenses courantes dépassent les dépenses d’avenir».*

Mais ce principe désormais défendu par Emmanuel Macron est aussi du miel pour les oreilles de l’extrême droite. Marine Le Pen soutient ostensiblement une telle proposition devenue un marqueur de sa campagne depuis plusieurs mois : devant le Medef fin août, lors de la présentation de son confus contre-budget début octobre mais aussi devant les militants à l’occasion du congrès du parti à Orléans, fin octobre. A contre-courant de la position historique du parti mais en quête de

crédibilité économique, elle avait promis qu'une fois au pouvoir, sa «règle d'or budgétaire» ramènerait, à terme, le niveau de la dette à 60 % du PIB (contre 119 % en 2026). Pour y parvenir, le Parlement ne pourrait adopter que des budgets qui prévoient une réduction du déficit d'au moins 0,5 point de PIB par année. Un principe de *«carcan budgétaire»* qui vise avant tout à rassurer les marchés financiers et les décideurs économiques.

Le président du Rassemblement national, Jordan Bardella, a ainsi sauté sur l'occasion pour y voir une victoire des idées du parti frontiste, se disant *«heureux»* que *«le chef de l'Etat semble s'être rallié à [leur] demande»* et prêt à voter *«cette mesure de saine gestion, pour éviter à notre pays la faillite qui le guette après dix années de macronisme».*

«Pousser encore plus loin une politique austéritaire»

Une mesure de *«saine gestion»* qui pourrait se révéler acrobatique pour des textes dont les effets sont soumis aux aléas de la conjoncture macroéconomique. Réaliser en peu de temps plusieurs dizaines de milliards d'économies (les programmes de ces candidats se focalisent davantage sur les dépenses que les recettes) tout en n'annihilant pas la fébrile croissance qui existe encore, tiendrait pour certains de la prouesse.

A gauche, le député LFI et président de la commission des finances, Eric Coquerel, s'interroge sur *«la légitimité pour changer la Constitution […] d'un Président à bout de souffle»* qui veut *«pousser encore plus loin une politique austéritaire qui a déjà mis le pays dans le mur et provoqué une quasi-récession».* Et de brandir l'exemple de l'apôtre de la rigueur budgétaire, l'Allemagne, *«qui était en train d'étouffer sa croissance et ses investissements»* avec sa règle d'or au point de la rendre plus malléable pour financer un plan de relance et de réarmement. Certains candidats envisagent donc déjà d'exclure plusieurs dépenses de cette règle d'or, comme celles qu'imposerait une crise exceptionnelle, celle de la défense, voire plus largement celles d'investissement.

Pour modifier la Constitution, deux options s'offrent au chef de l'Etat : convoquer à Versailles un Congrès – la voie qui semble être privilégiée – et obtenir au moins trois cinquièmes des voix des députés et des sénateurs, ou soumettre le projet de loi à référendum. Edouard Philippe, Bruno Retailleau et Marine Le Pen plaident davantage pour la seconde option. Selon *la Tribune dimanche,* Sébastien Lecornu tâterait le terrain, à la demande du chef de l'Etat, auprès de ses interlocuteurs.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Budget : l'Elysée serait prêt à relancer le débat sur la règle d'or avant la présidentielle

Emmanuel Macron aurait chargé le Premier ministre, Sébastien Lecornu, de sonder l'Assemblée nationale et le Sénat sur l'organisation d'un Congrès début janvier afin d'éventuellement inscrire une règle d'or budgétaire dans la Constitution. Cette piste divise.

Par Marie-Eve Frénay

Face à une Assemblée nationale morcelée et à quelques mois de l'élection présidentielle, réduire le déficit public apparaît de plus en plus incertain. Dans ce contexte, Emmanuel Macron relance l'idée d'inscrire une règle d'or budgétaire dans la Constitution.

D'après « La Tribune Dimanche », le président de la République aurait demandé à son Premier ministre, Sébastien Lecornu, de tester l'idée de convoquer un Congrès auprès des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi qu'auprès des chefs des groupes parlementaires, pour intégrer cette contrainte d'équilibre budgétaire dans la Constitution.

L'idée serait de faire un premier tour de piste pour voir si éventuellement cette mesure pourrait aboutir. Le cas échéant, le Congrès, qui réunit les deux chambres du Parlement, pourrait se tenir juste après l'adoption des textes budgétaires pour 2027, soit potentiellement en janvier.

Reprise du projet Fillon-Sarkozy de 2011

A ce stade, Matignon et l'Elysée n'ont pas réagi. Ce dimanche matin, le ministre de la Ville et du Logement, Vincent Jeanbrun, a commenté cette piste. Ce Congrès servirait à poser le principe. Charge, ensuite, au gagnant de la présidentielle d'en écrire les modalités, a précisé le ministre, invité du Grand Rendez-vous Europe 1 - CNews - « Les Echos ». « C'est un signe qui est absolument nécessaire à envoyer aux marchés financiers. La France est extrêmement scrutée. A tout moment, les agences de notation peuvent dégrader notre note », a-t-il ajouté. Le mois dernier, le taux de rendement de l'OAT à 10 ans a dépassé les 5 % pour la première fois depuis 2002.

Pour préparer un Congrès, l'exécutif ne partirait pas d'une page blanche. Il pourrait s'appuyer sur un projet de révision de la Constitution porté par le gouvernement de François Fillon en 2011. Le texte prévoyait d'imposer aux lois de finances et aux lois de financement de la Sécurité sociale un objectif d'équilibre des comptes, associé à un mécanisme de correction en cas de dépassement.

Bien qu'adopté par les deux chambres, celui-ci n'avait pas été soumis au Congrès, le président d'alors, Nicolas Sarkozy, et son Premier ministre estimant que la bataille était perdue d'avance compte tenu de l'hostilité des élus du Parti socialiste. Pour être adopté par le Congrès, un projet de modification de la Constitution doit réunir la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

« Faute de majorité qualifiée, Nicolas Sarkozy n'a pas été en mesure de porter un tel projet. Par manque d'exemplarité ? Pendant son quinquennat, l'endettement a augmenté de 5 points de PIB par an », analysait, il y a quelques mois, Thierry Breton dans « Les Echos ». Fervent défenseur d'une limite du déficit public à 1 % du PIB à compter de 2032, l'ex-commissaire européen pousse depuis plusieurs semaines pour que ce sujet s'impose dans les débats présidentiels.

Je crains que ce soit avant tout un coup politique. Un proche d'Edouard Philippe

« Le fait que beaucoup de candidats semblent déjà dire qu'ils y sont favorables montre qu'on a la capacité, au Congrès, d'adopter ce type de dispositif », a d'ailleurs réagi le ministre du Logement dimanche matin. L'instauration d'une règle d'or budgétaire est en effet à l'esprit de la plupart des candidats du centre et de la droite.

Bruno Retailleau a proposé en septembre un référendum sur cette question. Edouard Philippe et Gabriel Attal disent envisager sa mise en place. « Je crains que ce soit avant tout un coup politique », tempère un proche du candidat Horizons.

Du côté de l'extrême droite, l'idée d'une règle d'or emporte déjà l'adhésion. « Heureux que le chef de l'Etat semble s'être rallié à notre demande d'inscrire dans la Constitution une règle d'or budgétaire », a réagi sur X le président du Rassemblement national, Jordan Bardella. Et pour cause, Marine Le Pen avait présenté début octobre sa règle d'or visant à faire revenir progressivement la dette à 60 % du PIB. La candidate RN émet cependant des réserves sur l'initiative présidentielle. « J'attends de voir quelle sera la nature exacte de cette règle d'or», a-t-elle déclaré dimanche dans l'émission Franc-Jeu, ajoutant que «l'ancienne réforme proposée par François Fillon» n'était pas «de bonne facture».

En revanche, peu de chance que cette proposition séduise les partis de gauche, traditionnellement opposés à cette contrainte budgétaire. « Le pire, c'est de vouloir pousser encore plus loin une politique austéritaire qui a déjà mis le pays dans le mur », a réagi sur X le président LFI de la commission des Finances de l'Assemblée, Eric Coquerel. En 2011, lors du projet avorté de règle d'or, le Parti socialiste avait dénoncé une « manoeuvre » visant à contraindre son successeur.

Les économistes divisés

Du côté des économistes, la règle d'or budgétaire divise également. Pour François Langot, directeur adjoint de l'Institut des politiques macroéconomiques et internationales, la crédibilité d'une règle budgétaire pourrait rassurer les marchés et contenir la hausse des taux d'intérêt.

« Si les créanciers sont convaincus que l'Etat réagira à la hausse de sa dette par des efforts budgétaires plus importants et systématiques, la probabilité que celle-ci franchisse le seuil [de l'effet boule de neige de la dette, quand la charge de la dette augmente plus vite que la croissance économique, NDLR] diminue, faisant alors exiger une prime plus faible », expliquait-il le 15 novembre dans un article paru sur « The Conversation ».

« Attention aux pièges », avertissait de son côté Eric Heyer, le directeur du département analyse et prévision de l'OFCE. « Plus on réduit le déficit, plus on freine la croissance. Et plus la croissance ralentit, plus le déficit devient difficile à réduire. Pour respecter la règle constitutionnelle, il faut alors de nouveaux ajustements, qui freinent encore davantage l'activité », écrivait-il le mois dernier sur LinkedIn, commentant la proposition du RN.

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR